



Direction des travaux publics et des transports  
Office des eaux et des déchets  
Utilisation des eaux  
Eau d'usage et pompes à chaleur

Reiterstrasse 11  
3013 Berne  
+41 31 633 38 11  
info.awa@be.ch  
www.be.ch/oed

Notice d'information du 16 décembre 2021

## Demande de concession pour l'usage des eaux publiques

Eau d'usage à des fins industrielles et artisanales, les piscicultures, enneigement technique et autres utilisations

Conformément à l'art. 9 de la loi du 23 novembre 1997 sur l'utilisation des eaux (LUE)

**Demande pour**  nouvelle concession  renouvellement sans changement  
 modification de la concession  renouvellement avec changement

### Requérant (concessionnaire)

Nom   
Adresse   
  
Téléphone   
Courriel

### Auteur du projet

Nom   
Adresse   
  
Téléphone   
Courriel

### Point de prélèvement d'eau

Comune   
Adresse   
Coordonnées nationales E=  / N=  Parcelle

## Informations sur l'utilisation

Eaux concernées (eaux souterraines, source, nom des eaux superficielles)

---

Type d'utilisation

fins industrielles et artisanales     les piscicultures     enneigement technique

\_\_\_\_\_

Installation de pompage

fixe     mobile

Marque de la / des pompe(s) \_\_\_\_\_ Nombre \_\_\_\_\_

Débit maximal \_\_\_\_\_  
(en l/min ou m<sup>3</sup>/h)

Estimation de la consommation d'eau \_\_\_\_\_  
(en m<sup>3</sup> par an)

Date de la mise en exploitation \_\_\_\_\_

Les documents requis sont joints à la demande

Nom du requérant \_\_\_\_\_  
en caractères d'imprimerie

Date et signature valable \_\_\_\_\_  
du requérant

## Liste des documents à joindre à la demande de concession

- Rapport technique
- Plan de situation indiquant le point de prélèvement et la surface à irriguer.
- En cas d'utilisation des eaux souterraines: une expertise hydrogéologique.
- En cas d'utilisation des eaux de surface, selon le type de cours d'eau et si besoin: un rapport sur les débits résiduels.
- En cas de nouvelle construction ou de modification de la construction: les formulaires de demande de permis de construire et les Annexes (l'autorité concédante est en général l'autorité directrice).
- Pour les piscicultures: questionnaire rempli
- Description du traitement et de l'élimination des eaux usées.
- En cas de mise à contribution d'installations privées (un canal p. ex.) et de la propriété d'autrui: consentement du propriétaire.
- \_\_\_\_\_

## Important

1. En cas de mise à contribution d'installations privées (un canal p. ex.) et de la propriété d'autrui : le requérant doit obtenir le consentement du propriétaire et en fournir une attestation à l'OED.
2. Tous les documents requis doivent être joints à la demande. L'Office des eaux et des déchets (OED) peut exiger d'autres données nécessaires à l'examen de la demande, notamment des analyses hydrogéologiques et des preuves que l'exécution du projet ne porte pas atteinte à des installations d'utilisation d'eau voisines.

